

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20250917-2025\_\_62-DE  
Reçu le 23/09/2025  
Publié le 23/09/2025

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**DU 17 SEPTEMBRE 2025**  
**À 18 h**

Délibération 2025 / 62  
(11<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
municipaux  
En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 22

Date de l'envoi et de  
la publication de la  
convocation  
**11/09/2025**

Date de publication  
du procès-verbal de  
la séance :  
**19/09/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 septembre à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Etaient présents** : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : POIRRIER Michelle (donne pouvoir à DELEUZE Christian), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), ALIBERT Sylvie (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

**Absents excusés** :

**Absents** : BACH Hélène, COQUEAU Stéphane, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : CHAVET-JABOT Francis.

**OBJET : TRAVAUX DE SECURISATION ET DEVEGETALISATION DU MOULIN DU SAUT.**

Monsieur le Maire évoque les problématiques structurelles identifiées sur le moulin du Saut et son four à pain présentant des risques pour la sécurité publique. Étant donné l'importance patrimoniale, historique et touristique de ce site, il est nécessaire d'engager dans les meilleurs délais des travaux de dévégétalisation et de protection du parement dégradé au niveau du soubassement de l'ouvrage.

Considérant le rapport préliminaire du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Lot du 27 mai 2025 ;

Considérant que cette première délibération est nécessaire pour permettre à la collectivité d'initier les différentes démarches administratives, notamment en matière de demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Département, Communauté de communes...);

➤ **Plan de financement prévisionnel :**

<b>Dévégetalisation et sécurisation du Moulin du Saut</b>				
<b>DEPENSES (HT)</b>		<b>RECETTES (HT)</b>		
<b>OPERATION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT.</b>	<b>%</b>
Travaux de dévégetalisation et sécurisation	49 778,95 €	REGION	9 955,79 €	20,0 %
		DEPARTEMENT	24 889,48 €	50,0 %
		COMMUNE	14 933,68 €	30,0 %
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>49 778,95 €</b>	<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>49 778,95 €</b>	<b>100,0%</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** d'engager les différentes démarches permettant d'amorcer les travaux de dévégetalisation et de sécurisation des bâtiments du moulin du Saut ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération travaux sont bien inscrits au budget principal de la commune ;
- **PRECISE** qu'une nouvelle délibération sera soumise au vote concernant le plan de financement définitif de l'opération et la réalisation effective des travaux lors d'une prochaine séance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet et à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Francis CHAVET-JABOT

Le Maire,



Michel SYLVESTRE